

DÉLIBÉRATION 2019 - 04

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adhésion 2019 à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel (AVICCA)

Le vingt-trois janvier deux mille dix-neuf, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique (SMO Nord Pas-de-Calais Numérique) n'a pu se réunir, faute de quorum, dans les locaux du Conseil départemental du Nord à Lille, sur convocation en date du dix-sept janvier deux mille dix-neuf de Monsieur Christophe COULON, Président du Syndicat mixte.

Conformément au règlement intérieur du Syndicat, le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, à Lille, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique s'est réuni pour une seconde séance dans les locaux du Conseil départemental du Nord sur convocation en date du vingt-quatre janvier deux mille dix-neuf de Monsieur Christophe COULON, Président du Syndicat mixte.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	M. Charles BAREGE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Nicolas BERTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Salvatore CASTIGLIONE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Jouvenel
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Annie DEFOSSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Guillaume DELBAR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. André FIGOUREUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Anthony JOUVENEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Gérard PHILIPPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Christine ENGRAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Département du Nord	Mme Martine FILLEUL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Jean-Marc GOSSET	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Mickaël HIRAUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Alain DELANNOY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Maité MULOT-FRISCOURT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Coulon
	M. Claude PRUDHOMME	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

A cette seconde séance, conformément au règlement intérieur, le comité peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de délégués présents.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le fait que l'AVICCA, Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel, créée en 1986 sur le thème des réseaux câblés, a un champ d'actions de plus en plus élargi en parallèle de l'évolution législative, qu'elle regroupe des collectivités territoriales françaises (villes, intercommunalités, départements, régions, syndicats mixtes, etc.), de toutes tailles, sans distinction politique et actives :

- Pour l'aménagement de leur territoire en réseaux de communications électroniques
- Pour le développement des services et des usages,

Considérant que l'association représente et défend l'intérêt des collectivités et, à travers elles, l'intérêt public local, que son activité est structurée par des groupes de travail internes et qu'elle travaille dans le domaine avec de nombreux partenaires publics, associatifs ou privés, qu'elle coordonne ses prises de position avec les grandes associations généralistes de collectivités (AMF, ADF, ARF) sur les sujets d'importance majeure, qu'elle diffuse des newsletters d'informations confidentielles spécialement pour les collectivités, que son site internet comporte une partie de documentation réservée aux membres, que des rencontres régulières sont organisées à Paris, soit sur des thèmes transversaux (zones blanches, zones d'activités, très haut débit...), soit en regroupant les collectivités ayant des démarches proches (celles ayant, par exemple, le même délégataire...),

Considérant que les retours de terrain sont privilégiés, qu'une base de données des membres permet des échanges « horizontaux », en privilégiant les moyens non intrusifs comme le mail,

Considérant que l'adhésion du Syndicat mixte Nord-Pas de Calais numérique à l'AVICCA lui permet :

- D'apporter à l'association l'expertise locale sur les communications électroniques pour le territoire du Nord – Pas de Calais,
- De participer de manière effective aux travaux de l'AVICCA,
- De jouer un rôle actif et d'influencer les évolutions nationales en se regroupant avec les autres collectivités,
- D'avoir une vue d'ensemble sur l'environnement des communications électroniques.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adhérer à l'AVICCA moyennant une cotisation annuelle d'un montant de 7 600.00 € pour l'année 2019.

D'imputer les dépenses sur le Chapitre 011.

AUTORISE

Monsieur le Président :

- à signer l'adhésion à l'AVICCA et à engager toutes les procédures nécessaires,
- à désigner un représentant du Syndicat Nord – Pas de Calais numérique pour participer aux instances dirigeantes de l'AVICCA,
- à verser à l'AVICCA le montant de la cotisation 2019 correspondante.

Adopté par :

- Voix pour : 7
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 7

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le

29/01/2019